

Département de l'Aude

Arrondissement de

CARCASSONNE

Domaine : finances

locales

Sous-domaine

Décisions budgétaires

Nombre de membres en
exercice : 10

Nombre de membres
présents : 8

Nombre de votants : 8

Date de la convocation
du Conseil Municipal :
30 mars 2023

Affichage en date du 31
mars 2023

Séance du 11 avril 2023

Objet : Fauchage et
débroussaillage des
voies communales
pour 2023

Certifiée exécutoire
Par réception en
Préfecture le : 17.04.2023

Affiché le : 20/04/2023

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 20/04/2023

ID : 011-211103130-20230411-2023_11-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE RICAUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/11

L'an deux mille-vingt-trois, le onze du mois d'avril, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Ricaud, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole MARTIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames MARTIN Nicole, Solange GODARD, Line SALLES, Monique CRUZEL, Messieurs Jean-Luc HENNEBELLE, Michel CALVEL, Bernard PEDUSSAUD, Williams ROUQUET formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Jean-Joseph AYRAUD, Eric CROS.

Monsieur Williams ROUQUET a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire donne lecture de la proposition de l'entreprise PINEL pour des travaux de fauchage et débroussaillage des voies communales pour l'année 2023 :

Désignation des prix pour l'entretien de 11 kms de chaussée :

1/ Fauchage des accotements et abords des routes communales :

Prix appliqué au kilomètre de route fauchée, il comprend les deux côtés de la chaussée :

37 € HT/KM

2/ Débroussaillage du fossé, talus, contre-talus et accotements des voies communales

Prix appliqué au kilomètre de route débroussaillée, il comprend les 2 côtés de la chaussée :

80€ HT/KM

Le Conseil Municipal
Ouï l'exposé de Madame le Maire
Et après en avoir délibéré

DECIDE de réaliser un fauchage des accotements et abords des routes communales et chemins ruraux (chemin accès sur la voie communale dite chemin en Grillère) pour 2023 : un passage au printemps (mai), un passage en octobre pour un montant de 37 €HT/KM

DECIDE de réaliser un débroussaillage complet en juillet (avant la fête locale) pour un montant de 80 €HT/KM

CHARGE Madame le Maire de signer le devis avec l'entreprise PINEL et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

VOTANTS : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

CONGRANTS : 8 POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE :

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L2221-7 et L2121-7 du C.G.C.T.

Ricaud le 11 avril 2023

Le secrétaire de séance

Williams ROUQUET



Le Maire

Nicole MARTIN

